



Le 28 septembre 2011, l'AFA tenait sa 36^{ème} Assemblée Générale dans les salons de l'Espace Cambon.

Au cours de cette Assemblée, **Geneviève Augendre**, Président de l'AFA a présenté son rapport moral, en indiquant les nombreuses activités de l'AFA depuis l'Assemblée Générale précédente.

Elle a souligné en particulier :

- l'importance de la formation à l'arbitrage avec les « **Petits déjeuners de l'AFA** » mis en place en 2011 avec notamment le concours de juristes d'entreprises,
- et annoncé la signature d'une convention de coopération et d'échange d'informations avec **l'Association des Cours d'Arbitrage d'Ouzbékistan**.

L'Assemblée Générale fut suivie de la conférence annuelle sur :

« La nouvelle loi française sur l'arbitrage : Vues d'Outre-Atlantique »

L'orateur, **Yves FORTIER, Avocat au Barreau de Montréal**, reconnu comme un des meilleurs arbitres au monde, a, devant un auditoire de plus de 300 personnes, souligné l'intérêt du décret du 13 janvier 2011 portant réforme de l'arbitrage, désormais codifié dans le Code de Procédure Civile, dont il a dit qu'il était extrêmement bien accueilli, y compris par les anglo-saxons.

Il considère que le nouveau texte devrait donner à Paris un rang de premier choix pour l'arbitrage international.

Il a ensuite donné de nombreuses précisions concernant la pratique de l'arbitrage au Canada et rappelé qu'en 1986, le Canada avait été le premier pays à adopter la loi type de la CNUCCI, et souligné le rôle important des juridictions nationales pour favoriser le développement de l'arbitrage.

Le Président Dominique HASCHER, Président de Chambre à la Cour d'appel de Reims, a tout d'abord, à travers l'orateur, félicité le travail du Juge canadien.

Il a insisté sur les principales dispositions du nouveau texte, et en particulier l'obligation de la juridiction étatique de se déclarer incompétente en présence d'une clause compromissoire, et souligné que le nouveau texte confirmait 25 ans de jurisprudence de la Cour de Cassation.



Puis, le **Prix Jean ROBERT** a été attribué à **Mademoiselle Claire DEBOURG** pour sa brillante thèse sur « *Les contrariétés de décisions dans l'arbitrage international* ». Elle a rédigé celle-ci sous la direction de Monsieur le **Professeur François-Xavier TRAIN**.



Claire Debourg, Noël Mélin, secrétaire général de l'AFA, Geneviève Augendre, Président de l'AFA



Le cocktail à l'Espace Cambon